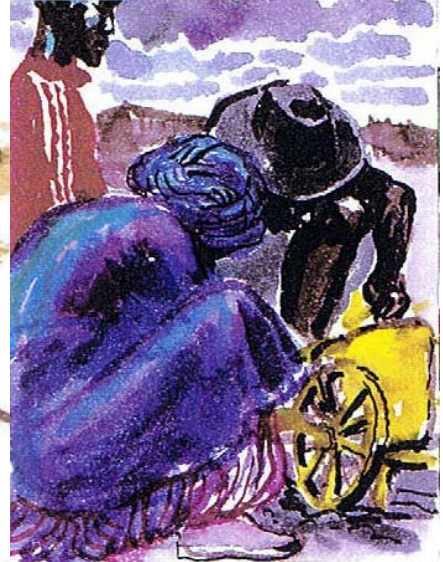


Programme de développement local de la commune de KOUSSANE au Mali



La commune de Koussane est située dans la partie Nord du cercle de Kayes. C'est une vaste commune regroupant 28 villages et peuplée de 20 000 habitants. Les handicaps naturels y sont nombreux : le climat sahélien y est difficile, les sols déjà dégradés subissent de plus la présence des troupeaux venant du Nord, poussés par la sécheresse, les fleuves ou les oueds permanents sont absents et la capitale régionale, Kayes est lointaine et difficile d'accès.

Comme l'ensemble de la région de Kayes, le phénomène migratoire y est très important, plus de 5% de la population totale réside à l'extérieur avec une organisation forte au sein de l'Association des Ressortissants de la Commune de Koussane en France (ARCKF) qui a établi des contacts avec des villes en France dans le cadre de la coopération décentralisée et qui apporte un appui financier au programme.

L'agriculture et l'élevage, conduits de façon traditionnelle, constituent les deux principales activités économiques. Du fait de l'absence de cours d'eau pérenne, l'agriculture ne peut être que dépendante de la pluie, sa seule marge de progression consisterait dans la mise en place d'ouvrages visant à une meil-

leure maîtrise de l'eau. L'élevage constitue la seconde activité économique après l'agriculture, il s'agit d'importants troupeaux de bovins conduits de manière extensive et transhumant durant l'hivernage vers le Nord. L'activité commerciale et l'artisanat sont peu développés malgré le pouvoir d'achat relativement important du fait de la migration. La majorité des produits de première nécessité proviennent de Kayes, généralement achetés par les migrants.

La décentralisation est jeune au Mali puisque les premiers conseils communaux ont été installés en 1999. Les domaines de compétence des conseils municipaux sont vastes (éducation, santé primaire, dessertes routières intérieures et eau potable...) et les ressources très limitées.

Face à cette situation, le conseil municipal de Koussane, avec l'appui d'ONG présentes sur le terrain a entamé un processus de réflexion pour se donner les moyens d'un développement participatif pour et par l'ensemble de la population.

Une première étude monographique a abouti à un diagnostic communal puis à l'établissement d'un projet de développement de la commune. En 2001, un cadre de

concertation regroupant des élus et des représentants de la société civile a été mis en place pour gérer, dans un esprit de démocratie participative les actions à conduire pour réaliser ce programme. En même temps, il a été décidé de mettre en place un outil financier, le fonds de développement local (FDL), qui doit permettre de gérer les financements apportés par les partenaires de la commune (migrants, bailleurs de fonds, ONG, comités de jumelages...) de façon concertée, dans un cadre de transparence et de sécurité dans la gestion des fonds.

Le fonctionnement de ce FDL et des instances qui sont chargées de le gérer a été élaboré avec l'appui des partenaires extérieurs de la commune (GRDR et Jardins de Cocagne). Cette réflexion collective a été complétée par la capitalisation des expériences de développement local menées depuis 1999 par des communes mauritaniennes et sénégalaises avec l'appui des mêmes partenaires.

Le fonds de développement local est un instrument financier placé sous la responsabilité du cadre de concertation communal. Il doit permettre de rassembler et de gérer dans la transparence les financements apportés par les partenaires de la commune.

Il s'est fixé les objectifs suivants :

- appuyer les politiques de développement local durable définies par la commune par le financement d'actions et à travers un outil de financement de proximité régi par des procédures de gestion saines et transparentes,
- faciliter la réalisation des études de faisabilité pour les actions de la commune en vue de mobiliser les partenaires financiers dans le cadre de leurs applications,
- appuyer et renforcer les dynamiques associatives au sein de la commune à travers la formation des leaders et le financement d'actions de développement initiées par la société civile.

Ce fonds est partagé en deux parties:

- un fonds d'appui aux initiatives de base communale (FAIBC) qui appuie les initiatives socioéconomiques, culturelles et sportives portées par les organisations de base,
- un fonds de soutien aux projets communaux (FSPC) pour cofinancer des projets, des études et des formations réalisées

sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le FDL est sous la responsabilité du cadre de concertation dont l'assemblée générale, composée de représentants des élus, des villages et des organisations professionnelles, désigne un bureau de 7 membres pour la gestion courante et deux commissions pour chacune des deux parties du fonds (FAIBC et FSPC). Ces deux commissions seront assistées par un animateur salarié et deux animateurs-paysans.

Les projets pouvant obtenir un financement dans le cadre du FAIBC peuvent consister en étude préalable, en formation ou en investissement dans les domaines d'intervention de ces structures, par exemple :

- l'augmentation de la production agricole (agriculture, maraîchage et élevage),
- l'aménagement des eaux de surface,
- l'hydraulique productive,
- l'éducation dans le cas d'écoles non réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale,
- la santé dans le cas de centre de santé non réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale,
- les activités culturelles et sportives à but non lucratif portées par des associations.

De même, les projets pouvant obtenir un financement dans le cadre du FSPC peuvent consister en étude préalable, en formation ou en investissement dans les domaines de compétence de la commune, à savoir l'éducation, la santé, l'approvisionnement en eau potable, le réseau routier, ou bien encore le sport et la culture.

Le projet est prévu sur deux années avec un budget de 190'486 CHF permettant de prévoir des actions significatives et suffisantes pour tester le dispositif. Plusieurs bailleurs se sont engagés, à savoir la ville de Trégastel (France) et l'association des ressortissants de la commune en France. Les financements acquis (77% y compris les financements des Jardins de Cocagne) permettront de tester le dispositif, des contacts sont pris à Bamako pour obtenir le reste des fonds.